

TARIFS DES PRESTATIONS

Secteur LE TEIL

• **VENTE IMMOBILIÈRE :**

- **Honoraires à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial.**
 - Jusqu'à 50000 € : 6 000 € TTC forfaitaires
 - Au-delà : 4% du prix + 4 000 € forfaitaires

Vente d'un garage ou d'un emplacement de stationnement : Honoraires forfaitaires 1900 Euros TTC

Vente d'un terrain constructible situé en région Ile de France, soit pour les départements limitativement énumérés : Paris (75), Seine et Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93), Val de Marne (94), Val d'Oise (95) : honoraires de 10% TTC. - Vente de murs commerciaux situés en région Ile de France, soit pour les départements limitativement énumérés : Paris (75), Seine et Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93), Val de Marne (94), Val d'Oise (95) : honoraires de 10% TTC.

- **Les honoraires seront à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix "net vendeur" lorsque :**
 - Le vendeur est en situation de surendettement.
 - Si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente.
 - Lorsque l'origine de propriété du bien est une attestation de propriété immobilière : titre de propriété dressé à l'occasion de la succession.

• **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL (hors murs commerciaux) :**

> **Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur) sur le prix net vendeur.**

- Jusqu'à 100 000 € : 8.400€ TTC forfaitaires
- Au-delà : soit 8.4% TTC

• **VENTE D'UN BIEN NEUF (VEFA) :**

>. **Le barème appliqué sera celui du promoteur selon mandat de commercialisation signé entre les parties.**

• **VENTE EN VIAGER :**

> 12 % TTC du prix de vente initial, **à la charge du vendeur**. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation). Le pourcentage s'entend TTC sur le prix initial de mise en vente.

• **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

> **Honoraires à la charge de l'acquéreur sur le prix net vendeur :**

- Jusqu'à 50 000 € : 6 000 € TTC forfaitaires.
- Au-delà : 4 % du prix + 4 000 € TTC forfaitaires

• **AVIS DE VALEUR ÉCRIT : 180 € TTC à la charge du demandeur.**



Tarif des prestations relative à la location et la gestion locative

**ALLAN
IMMOBILIER**

Honoraires de gestion locative

Pour les locaux à usage d'habitation, commercial, professionnel ou mixte :
7% HT du loyer mensuel hors charges soit 8,40% TTC, payables mensuellement

Honoraires de clôture de compte propriétaire mandant

Montant forfaitaire : 60€ TTC, payables à la résiliation du mandat.

Honoraires de location d'un bien à usage d'habitation

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux
d'entrée :

12% TTC du quittancement annuel hors charges (A la charge du propriétaire pour 50% et du locataire
pour 50 %) payable à la signature de l'acte.

Honoraires de rédaction d'un avenant à un bail d'habitation

Honoraires d'étude du dossier du candidat locataire et de rédaction de l'avenant :
200€ TTC par avenant, à la charge du propriétaire et du locataire, payables à la signature de l'acte.

Honoraires de location d'un bien à usage professionnel ou commercial

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux
d'entrée :

12% TTC du quittancement annuel hors charges (A la charge du propriétaire pour 50% et du locataire
pour 50 %) payable à la signature de l'acte.

Honoraires de location d'un bien à usage de stationnement

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux
d'entrée :

Un mois de loyer hors charges à la charge du propriétaire et un mois de loyer à la charge du locataire
payable à la signature de l'acte.

Tous les modèles de mandats sont à votre disposition dans notre agence

Assurances proposées à nos clients bailleurs (sous conditions, plus d'informations auprès de l'agence) :
Garantie des loyers impayés : 2.9% du montant quittancé payable mensuellement,

MIRIBEL IMMOBILIER

SARL dont le siège social est fixé à MONTBONNOT (38330), 55 Av. Kuntzmann, tél 04.76.48.23.81

RCS GRENOBLE 338.403.124

Carte prof. CPI 3801.2016.000.011.714 CCI GRENOBLE

ALLAN IMMOBILIER

Garantie financier MIRIBEL IMMOBILIER

SARL dont le siège social est fixé à MONTBONNOT (38330), 55 Av. Kuntzmann, tél 04.76.48.23.81

RCS GRENOBLE 4288864444 – APE 6831Z

CPI n°3801 2016 000 01 882 CCI GRENOBLE

Garantie financière CEGC – 16 Rue Hoche – 92919 PARIS

RCP Swissilife – 7 Rue Belgrand – 92300 LEVALLOIS - PERRET